

*Service du renseignement de sécurité*

avons pu constater que j'avais écrit à un institut d'enseignement de Chine, afin d'obtenir certains livres sur les guerres de l'opium. Cet institut m'avait envoyé une demi-douzaine de livres expliquant les diverses interprétations des guerres de l'opium. Ce colis avait lui aussi entraîné une enquête approfondie de la GRC au sujet de cette importation manifeste de certains documents curieux.

J'ai donc des raisons personnelles, monsieur le Président, de m'inquiéter énormément de ce projet de loi et de ses conséquences. Il va très certainement entraîner une beaucoup plus grande utilisation de l'écoute électronique. A l'heure actuelle, le Canada passe pour être un pays qui pratique énormément l'écoute électronique, surtout par rapport aux États-Unis. Suite à cette mesure, on va s'en servir encore davantage dans le cadre des activités de surveillance. Ce projet de loi permettra au service gouvernemental de mettre sur écoute le téléphone d'un particulier pratiquement pour la vie si son nom figure sur une liste de suspects. Nous devons nous opposer à ce genre de surveillance qui est une intrusion dans la vie des Canadiens. Il va donc falloir apporter des amendements à ce projet de loi afin de nous assurer que cette surveillance électronique garde des proportions raisonnables.

Nous nous opposons, sans aucun doute, au projet de loi sous sa forme actuelle, mais nous ferons tout en notre pouvoir pour l'améliorer lorsqu'il sera étudié en comité. Nous espérons pouvoir procéder le plus tôt possible à une étude article par article du projet de loi en comité.

[Français]

**M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest):** Monsieur le Président, vendredi matin, le député de La Prairie (M. Deniger) a été le premier à prendre la parole. Au début de son discours, il a prononcé une phrase que je cite:

« Ce projet de loi vise à assurer aux Canadiens que leurs droits et leurs libertés seront respectés. »

Il a prononcé cette phrase au début de son discours. Mais à la fin, il a proposé, appuyé par le député d'Ottawa-Centre (M. Evans), la motion suivante:

« Que cette question soit maintenant mise aux voix. »

Monsieur le Président, les deux phrases ne se complètent pas l'une et l'autre.

[Traduction]

Un député commence son discours en disant combien cette loi est importante parce qu'elle respecte les droits et libertés des Canadiens. Il conclut en présentant une motion de clôture empêchant les députés, les représentants du peuple, d'exprimer les opinions de leurs électeurs. Devant une telle contradiction, tous les Canadiens ont tout lieu de continuer à se méfier du gouvernement et des députés libéraux. Ils affirment ici qu'il s'agit d'une loi bien pensée qui a reçu l'agrément du Sénat et que c'est une mesure importante pour protéger nos droits et libertés. En nous demandant d'appuyer une motion qui prive les élus du peuple du droit de parler de ce projet de loi, les libéraux prouvent bien qu'on ne peut pas se fier à ce qu'il racontent.

• (1150)

Les citoyens n'ont pas oublié que les libéraux se sont opposés à un contrôle des prix et des salaires de 90 jours. Une fois élus, ils nous les ont imposés pendant trois ans. Les Canadiens n'ont pas oublié non plus que le parti libéral, qui déclarait excessive une hausse du prix de l'essence de 18c. le gallon, nous avait déjà imposé près de \$1 d'augmentation quatre ans plus tard. Les Canadiens ne doivent pas oublier qu'après nous avoir dit que cette mesure était importante pour protéger nos droits et libertés le porte-parole du parti libéral, le député de La Prairie a conclu son discours en prenant une mesure visant à nous priver de nos droits et à priver les Canadiens de la liberté assurée par la liberté de parole.

Le gouvernement aurait dû déclencher des élections il y a un mois. Le mandat que lui confère la tradition canadienne a expiré il y a un mois déjà. Il est temps de laisser le peuple décider qui doit gouverner le pays au cours des quatre prochaines années. Le parti libéral préfère s'accrocher au pouvoir aussi longtemps qu'il le pourra. Il veut nous faire croire que la course à l'investiture lui donnera toutes sortes d'idées neuves. Celui des candidats déclarés qui ne siège pas ici nous a lancé sur la voie de l'emprunt, du temps où il était parmi nous. A une certaine époque, cet homme courageux a emprunté de l'argent pour acheter les électeurs. Cela a marché en 1974, monsieur le Président.

**M. Kaplan:** Quel est le rapport avec le service de sécurité?

**M. Hawkes:** Nous en payons le prix en 1984. Le ministre demande quel est le rapport avec les services de sécurité. Cela a beaucoup à voir avec cette mesure, car le plus gros reproche qu'on puisse lui faire, c'est qu'elle est parrainée par un gouvernement dont tout le monde se méfie.

**M. Stewart:** Tout juste.

**M. Hawkes:** Ce projet de loi est le fait d'un gouvernement qui n'est pas habilité à légiférer dans ce domaine. C'est le fait d'un gouvernement qui s'attaque à nos droits et à nos libertés car personne ne croit qu'il a le sens de la justice et de l'équité. L'histoire récente montre bien que c'est le gouvernement actuel, le parti qui tient les rênes du pouvoir qui a tenté de modifier la principale assise juridique du pays, la constitution, sans consulter personne en agissant de son propre chef. Avant même que nous n'ayons débattu cette mesure pendant deux semaines, on a brandi la motion de clôture. Et voilà que cette épée de Damoclès est suspendue encore au-dessus de nos têtes alors qu'on a passé trois jours à débattre cette mesure sur la sécurité.

Le gouvernement a toujours cherché à réduire les Canadiens au silence, à les empêcher de s'exprimer tout haut, librement et autant qu'ils le veulent lorsque c'est nécessaire. Quand on instaure un pareil climat, le cœur n'y est plus. Il ne reste qu'un sentiment de suspicion. Ce projet de loi est peut-être excellent. Mais les Canadiens ne l'accepteront pas parce qu'il vient d'un gouvernement qui a fait son temps et qui a fait amplement la preuve depuis quatre ans qu'il ne craint pas la clôture et l'arbitraire.